





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-111**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233919-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EXPOSITION "RÉVÉLER LA TERRE - HISTOIRES DE CÉRAMIQUES" AU MUSÉE DU VIEIL
AIX - CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : EXPOSITION "RÉVÉLER LA TERRE - HISTOIRES DE CÉRAMIQUES" AU MUSÉE DU VIEIL AIX - CONVENTION DE PARTENARIAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Musée du Vieil Aix, les artistes Daphné Corregan et Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy » et l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges, ont convenu d'organiser une exposition dans deux lieux, le Musée du Vieil Aix d'Aix-en-Provence et la Tuilerie Bossy à Gardanne, ayant pour objet de faire connaître l'art céramique contemporain en Pays d'Aix, à travers les œuvres de ces deux artistes reconnus, ayant été formés à Aix.

Artistes céramistes de renommée internationale, Daphné Corregan et Gilles Suffren (né à Aix) se sont en effet rencontrés à l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, dans le célèbre atelier de Jean Biagini et se sont installés depuis quatre ans dans le Var.

Le partenariat entre le Musée du Vieil Aix, Daphné Corregan, Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy » et l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges, aura pour vertu d'aborder la création céramique sous l'angle de la technique et du savoir-faire, sa patrimonialisation mais aussi la transmission du geste.

C'est dans cette optique que ce projet s'adjoint la participation de huit élèves de quatrième année à l'École Nationale Supérieure d'Art de Limoges (ENSA). Ceux-ci ont pour projet de créer des œuvres entrant en dialogue avec celles de Daphné Corregan et Gilles Suffren.

Au Musée du Vieil Aix prendront place les œuvres entrant en cohérence avec l'Hôtel Estienne de Saint-Jean et les collections, ainsi qu'une sélection de pièces formant rétrospective.

A la Tuilerie Bossy seront présentées les créations des étudiants de l'École d'Art et de Design de Limoges et des deux céramistes, autour de rapprochements esthétiques et de la notion de transmission du geste technique. Les visiteurs seront invités à découvrir les savoir-faire de l'art céramique dans les ateliers de la Tuilerie. Une semaine événementielle incluant des conférences, ateliers et autres festivités suivra le vernissage.

Les œuvres des deux artistes seront présentées au Musée du Vieil Aix du 16 juin au 5 novembre 2023 dans le cadre de l'exposition « *Révéler la Terre – Histoires de Céramiques. Daphné Corregan et Gilles Suffren, les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges* ».

Afin de garantir la bonne organisation de cette exposition, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat entre les artistes Daphné Corregan, Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy », l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges et la Ville d'Aix-en-Provence.

Ladite convention a pour objet de déterminer les droits, obligations et charges financières de chacune de ces parties. A ce titre, la Ville s'engage à financer cette exposition à hauteur de 15 400,00 € T.T.C, ainsi que cela ressort du budget annexé au projet de convention.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention de partenariat entre Daphné Corregan, Gilles Suffren, l'association « Tuilerie Bossy », l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges et la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe au Maire, déléguée aux Musées, à signer ladite convention ;
- **AUTORISER** le paiement des factures afférentes à cette exposition, selon le budget prévisionnel de 15 400,00 € T.T.C ;
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-111 - EXPOSITION "RÉVÉLER LA TERRE - HISTOIRES DE CÉRAMIQUES" AU
MUSÉE DU VIEIL AIX - CONVENTION DE PARTENARIAT-

Présents et représentés : 55
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

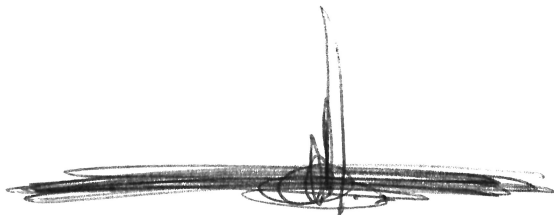
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00